



A2024/155

Arrêté portant autorisation d'un tir de feu d'artifices ou spectacle pyrotechnique Et sur l'interdiction de circulation et de stationnement des véhicules

Le Maire de la Commune de Saint Dizier Masbaraud

Vu article L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Décret N° 2010-455 du 4 mai 2010, relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs

Vu le Décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret N° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre

Vu la requête de Monsieur le Maire en date du 03 juillet 2024.

Vu la déclaration dont récépissé a été délivré sous le **numéro d'enregistrement 2024/060** par la Direction des Services du Cabinet - Bureau des Sécurités de la Préfecture de La Creuse ;

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le tir du feu d'artifices ou du spectacle pyrotechnique sur le territoire de la commune de Saint Dizier Masbaraud

ARRETE

Article 1 : La ville est autorisée à faire tirer un feu d'artifices le 04 Août 2024 à partir de 23 heures au Bourg de Saint Dizier Leyrenne

L'emplacement du public, ainsi que le stationnement de tous véhicules seront interdits à 100 Mètres du lieu du tir du feu d'artifices, sauf sur les endroits délimités à cet effet.

Cette interdiction de stationnement des véhicules et des spectateurs s'applique également aux propriétés privées qui se trouvent à l'intérieur de la zone de sécurité.

Article 2 : Le stationnement sera interdit le long de la RD 912, de 22 H à 24 H.

Article 3 : Les dispositions matérielles concernant la prise en compte de la sécurité publique devront faire l'objet de bonne mise en place et de surveillance par les organisateurs durant le déroulement de la manifestation.

Article 4 : La mise en oeuvre du feu d'artifices (ou spectacle pyrotechnique) est placée sous la responsabilité de Mr BRYSAMUEL chargé de veiller au transport et à la réception des artifices, au montage et à l'exécution du spectacle pyrotechnique, conformément aux règles de sécurité en vigueur.

Article 5 : A l'issue du spectacle les artificiers assureront le nettoyage des déchets d'artifices et l'enlèvement des artifices inutilisés ou défectueux, qui seront traités selon les instructions du fournisseur.

L'enlèvement des débris pyrotechniques (coques, papiers, chasses bois...), devront être pris en charge par les services techniques par la ville.

Article 6 : La zone de tir est déterminée et notée sur le plan joint au dossier technique. Cette zone sera délimitée par un barrièrage de sécurité, mise en place par les services techniques de la ville. Elle sera interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle.

Elle comportera des moyens de lutte contre l'incendie, dimensionnés en fonction de la nature des risques (mis en place par la commune). Elle comprendra un point d'accueil des secours, matérialisé par une affichette portant la mention "Point d'accueil des secours"

Article 7 : la Commune prendra toutes les dispositions jugées nécessaires pour informer le public de ces dispositions.

Article 8 : Toute infraction portant sur le stationnement précité à l'article 1er sera réprimée par les services de police ou de gendarmerie, et le contrevenant verra sa responsabilité entièrement engagée.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 023-200085314-20240718-A2024155-AR

Article 9 : L'organisateur est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté affiché, selon l'usage courant, mais également placardé à tous les accès du lieu du feu d'artifice, pendant la période d'interdiction de stationnement,

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Mme Payne Sylvie Présidente du comité des Fêtes (Organisateur)
SAS Auterie Devaud (responsable de la mise en œuvre)
M le Chef du Centre de Secours
M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bourgneuf
Mme La Préfète

Fait à Saint Dizier Masbaraud, le 18 juillet 2024

L'adjointe au Maire

M SALADIN Christina



FORMULAIRE DE DECLARATION DE SPECTACLE

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre

Arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.

Cerfa 14098*02

VOLET 1 ORGANISATEUR : à remplir et à signer par l'organisateur du spectacle pyrotechnique

PRÉFECTURE : CREUSE

COMMUNE CONCERNÉE : SAINT DIZIER MASBARAUD

1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Nom de l'organisateur public ou privé : Mairie de Saint-Dizier Masbaraud
Identité de la personne physique représentant le cas échéant l'organisateur :

Mme M.

Nom (nom de naissance / nom d'usage) : M. ROYERE

Prénoms : Soël

Adresse (de l'organisateur public ou privé) : Rue du Colombier
Saint-Dizier Masbaraud

Code postal : 23400 Ville : Saint-Dizier Masbaraud

Téléphone : _____ Portable : _____ Adresse mail : _____

2 INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Adresse du lieu du tir : Le bouey (Parcelle 2 H 133)

Date du tir : 04 août 2024 Horaire du tir prévu : 23 h 00

Distances de sécurité : confère schéma de mise en œuvre joint à cette déclaration.

Masse totale de matière active : supérieure à 35kg oui non Préciser en kg (+- 10 % max) : 27 kg 078

Catégories d'articles pyrotechniques utilisés : F1 F2 F3 F4 T1 T2

Calibre maximum mis en œuvre durant le spectacle pyrotechnique : 75 (en mm)

L'organisateur du spectacle pyrotechnique s'engage à confier la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique à un **responsable de la mise en œuvre**, lequel doit être titulaire d'un certificat de qualification F4/T2 et d'un agrément préfectoral en cours de validité à la date du tir si utilisation d'articles pyrotechniques de catégories F4/T2.

- Niveau de qualification du certificat F4/T2 requis pour ce spectacle pyrotechnique : N1 N2 Aucun

- Agrément préfectoral pour la mise en œuvre des articles pyrotechniques F4/T2 en cours de validité requis : OUI NON

3 INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE (Personne morale qui met en œuvre le spectacle pyrotechnique)

Nom du prestataire : AUTERIE DEVAUD SAS

Identité de la personne physique représentant le prestataire :

Mme M.

Nom (nom de naissance / nm d'usage) : LASFARGEAS

Prénoms : FABRICE

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024



ID : 023-200085314-20240718-A2024155-AR

Adresse (du prestataire) :
10 RUE D'AQUITAINE

Code postal : 24270 Ville : SAVIGNACLEDRIER

Téléphone : 05 53 52 70 06 Portable : Adresse email : auterie@orange.fr

4 INFORMATIONS SUR LE STOCKAGE MOMENTANE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES

Ce spectacle pyrotechnique prévoit-il la mise en place d'un stockage momentané (au sens de l'article 3 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010) mis à disposition par l'organisateur du spectacle ? :

OUI NON

Si « oui » remplir les champs ci-dessous.

Si « non » passer directement au cadre 5.

Adresse du lieu de stockage momentané : _____

a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané désignée par l'organisateur qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : _____

- téléphone portable (obligatoire) : _____

b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques placés dans le stockage momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (nom – adresse) : _____

- téléphone portable (obligatoire) : _____

ou

- identité de la personne physique (nom – prénom) : _____

- téléphone portable (obligatoire) : _____

5 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (représentant de l'organisateur) M. Rogerie Soëp l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal de l'organisateur du spectacle pyrotechnique :

Date : 03 Juillet 2024

Pour le Maire empêché,

La première adjointe,



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024



ID : 023-200085314-20240718-A2024155-AR

Cerfa 14098*02

VOLET 2 PRESTATAIRE : à remplir et à signer par le prestataire ou par l'organisateur si absence de prestataire

6 RENSEIGNEMENTS SUR LA PROVENANCE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES

Si en qualité de prestataire vous n'êtes pas exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) pouvant réglementairement conserver en dépôt (Rubrique 4220 de la nomenclature ICPE) les produits utilisés sur le spectacle pyrotechnique objet de cette déclaration, préciser l'identité du (des) fournisseur(s) vous ayant fourni les articles pyrotechniques nécessaires à ce spectacle pyrotechnique.

FOURNISSEURS DES ARTICLES PYROTECHNIQUES UTILISES POUR LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (nom et adresse)

Fournisseur 1	Fournisseur 2	Fournisseur 3	Fournisseur 4	Fournisseur 5
RUGGIERI 1245 CHEMIN DE LA SAUDRUNE 31470 SAINTE FOY DE PEYROLIERES				

CONSERVATION DES ARTICLES PYROTECHNIQUES (avant arrivée sur le site de tir ou arrivée sur le lieu de stockage momentané)

	Société 1	Société 2
Nom de la (ou des) société(s) qui conserve(nt) les articles pyrotechniques (dépôt)	SAS AUTERIE DEVAUD.....	
Adresse	10 RUE D'AQUITAINE 24270 SAVINGANC LEDRIER	
Date de délivrance d'arrêté préfectoral de l'ICPE et/ou Agrément technique du dépôt	ICPE : 17/05/2020 ICPE Antériorité : 23/05/2014.....	
Délivré par la préfecture de	Dordogne.....	
Capacité autorisée (en kg matière active)	5700 kg de 1.3G.....	

PRÉPARATION PYROTECHNIQUE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES

(Grappage des bombes, montage des retards, montage des inflammateurs, etc ...)

Nom de la société qui prépare les articles pyrotechniques : Etienne LACROIX tous artifices établissement de Sainte Foy de Peyrolières

Adresse : 1245 CHEMIN DE LA SAUDRUNE 31470 SAINTE FOY DE PEYROLIERES

Agrément technique du : _____ et/ou arrêté préfectoral du : 24/08/2015
 Délivré par la préfecture de : HAUTE GARONNE

STOCKAGE MOMENTANÉ

Dans le cas où le lieu du stockage momentané est mis à disposition par le prestataire.

Adresse du lieu de stockage momentané : _____

a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané désignée par le prestataire qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : _____
- téléphone portable (obligatoire) : _____

b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques placés dans le stockage

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 023-200085314-20240718-A2024155-AR



momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (Nom – Adresse) : _____

- téléphone portable (obligatoire) : _____

Ou

- identité de la personne physique : (Nom – Prénom) _____

- téléphone portable (obligatoire) : _____

CONSEILLER A LA SÉCURITÉ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Expéditeur ou transporteur non soumis Expéditeur ou transporteur soumis

Nom du Conseiller à la Sécurité Transport : LAGARDE ADELINE

N° de Certificat : 124514 COMPETENCES R1 Valable jusqu'au : 17/05/2026

Agissant pour le compte de (Expéditeur, Transporteur, etc...) : _____

Adresse :

1245 CHEMIN DE LA SAUDRUNE

CP : 31470 Ville : SAINTÉ FOY DE PEYROLIERES

ASSURANCE DU PRESTATAIRE COUVRANT LES ACTIVITÉS DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Nom de l'Assureur : ALLIANZ IARD

Police n° : 057448224 Valable du : 01/11/2022 au 31/10/2023

Risques couverts dans le cadre de spectacle pyrotechnique : Conservation d'explosifs Montage

Tir d'articles pyrotechniques en présence du public Transport Itres :

Montant des risques couverts : 10 000 000 EUROS

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISES POUR LE SPECTACLE

Les caractéristiques détaillées des articles pyrotechniques utilisés pour la réalisation du spectacle sont tenues à disposition de l'organisateur pendant toute la durée du chantier et le jour du spectacle pyrotechnique sous forme d'une liste détaillée ou du plan matérialisant la zone de tir (liste des articles pyrotechniques).

7 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (Représentant du prestataire) LASFARGEAS FABRICE l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal du prestataire :

Date :

03 Juillet 2024



8 RECEPISSE DE DECLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (cadre réservé à l'administration)

N° d'enregistrement : 2024 (année)/ 060 (numéro)

Formulaire reçu le : 8 juillet 2024

Cachet de l'administration :

Date : 17 JUL. 2024

Pour la préfète et par délégation,
la directrice adjointe de Cabinet,
cheffe du service des sécurités

Maïsse ROBERT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 023-200085314-20240718-A2024155-AR

